



MAISONS PAYSANNES DE FRANCE
Association loi 1901

8 PASSAGE DES DEUX SOEURS
75009 PARIS

Siret : 311 059 257 000 56
Répertoire national des Associations : W452011053

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

MAISONS PAYSANNES DE FRANCE

Association loi 1901

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres de l'association Maisons Paysannes de France,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Maisons Paysannes de France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Faits caractéristiques » de l'annexe, relative au changement de méthodes comptables et à son impact sur la présentation des comptes, conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables.

IV. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. VÉRIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

VI. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VII. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les

informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 25 juin 2021

Le commissaire aux comptes

AUDITOR CONSEIL

Simonetta CRINELLA

Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Bilan Actif

	Du 01/01/2020 au 31/12/2020			Au 31/12/2019
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	50 898	40 281	10 617	14 204
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours	18 800		18 800	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				9 400
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 452	1 452		
Autres immobilisations corporelles	34 885	33 185	1 700	4 376
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	9 400		9 400	10 100
Prêts				
Autres immobilisations financières	11 180		11 180	11 180
	TOTAL I	126 615	74 919	51 697
Comptes de liaison				
	II			
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et encours	49 413	15 614	33 799	26 578
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	7 065		7 065	9 606
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	36 647		36 647	48 045
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	475 771		475 771	379 554
Charges constatées d'avance	306		306	
	TOTAL III	569 203	15 614	553 589
Frais d'émission des emprunts				
	IV			
Primes de remboursement des obligations				
	V			
Ecarts de conversion actif				
	VI			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	695 818	90 533	605 286	513 043

Bilan Passif

	31/12/2020	31/12/2019
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	3 964	3 964
Réserves pour projet de l'entité	362 971	264 055
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	39 228	101 960
	Situation nette	406 163
		369 979
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions règlementées		
	TOTAL I	406 163
	II	369 979
Comptes de liaison		
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
	TOTAL III	
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	22 327	4 297
	TOTAL IV	22 327
		4 297
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	34 051	34 063
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 057	30 537
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	12 805	14 661
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	15 997	2 689
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	98 886	56 817
	TOTAL V	176 796
		138 767
Ecart de conversion passif	VI	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	605 286
		513 043

Compte de résultat

	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation		
Cotisations	180 821	173 138
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	90 838	104 910
- dont ventes de dons en nature		797
Ventes de prestations de services	41 221	62 719
- dont parrainages	10 900	10 900
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	59 469	70 829
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie	81 694	195 039
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	15 126	18 497
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	67	373
	TOTAL I	469 237
		625 504
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	814	13 034
Variation de stocks	-9 686	-11 547
Autres achats et charges externes	318 808	429 073
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	15 472	14 143
Salaires et traitements	44 306	43 444
Charges sociales	15 361	13 742
Dotations aux amortissements et dépréciations	21 879	20 038
Dotations aux provisions	21 586	239
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	833	793
	TOTAL II	429 372
		522 960
	RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	39 864
		102 544
Produits financiers		
Produits financiers de participations	78	68
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	166	390
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL III	244
		458
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	90	195
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL IV	90
		195
	RESULTAT FINANCIER (III - IV)	154
		264
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	40 018
		102 808

Compte de résultat (Suite)

	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		578
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V		578
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	790	1 426
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VI	790	1 426
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-790	-848
Participations des salariés aux résultats		
VII		
Impôts sur les bénéfices		
VIII		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	469 481	626 541
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	430 252	524 581
EXCEDENT OU DEFICIT	39 228	101 960

Contributions volontaires en nature

Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	1 004 716	1 876 434
TOTAL	1 004 716	1 876 434
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	1 004 716	1 876 434
TOTAL	1 004 716	1 876 434

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total du bilan avant répartition est de 605 286 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 39 228 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits caractéristiques

La crise sanitaire actuelle liée au Covid-19 et la promulgation de plusieurs états d'urgence sanitaire constituent des événements majeurs au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020. A ce titre, les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2020 sont comptabilisés et évalués en tenant compte de ces événements et de leurs conséquences connues ou probables à la date d'arrêté des comptes.

L'entreprise constate que ces événements n'ont pas eu d'impact significatif sur son activité depuis mi-mars 2020 et ne remettent donc pas cause la continuité d'exploitation.

L'application des dispositions du règlement 2018-06 qui constitue un changement de méthode, n'as pas d'impact sur la présentation des comptes de l'association.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Néant.

Objet social

L'association a pour but de :

- sauvegarder les maisons paysannes traditionnelles en favorisant leur entretien et leur restauration selon les conditions propres à chaque région,
- promouvoir une architecture contemporaine de qualité en harmonie avec les sites,
- protéger la cadre naturel et humain des maisons paysannes.

L'association a pour moyens d'actions :

- la publication,
 - revues,
 - conseils et services,
 - conférences et expositions.
- afin de sensibiliser de façon générale l'opinion publique.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises et escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels:

- immobilisations décomposables : l'association n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif.
- immobilisations non décomposables: bénéficiant des mesures de tolérance, l'association a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

- Immobilisations incorporelles 10 ans,
- Matériel et outillages 3 ans,
- Agencements et aménagements 3 à 8 ans,
- Mobilier de bureau et informatique 3 ans,

Stocks

Ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

À la clôture des comptes, la valeur d'entrée des stocks est comparée à la valeur d'inventaire correspondant à la valeur actuelle. Si cette dernière est inférieure à la valeur d'entrée des stocks, il convient de constater une dépréciation.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provision pour risques et charges

Elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers ou autres existants à la date de clôture des comptes de l'exercice.

Cotisations

Les cotisations annuelles sont comptabilisées à l'encaissement en totalité, et celles reçues au titre de l'exercice suivant sont comptabilisées dans le compte produits constatés d'avances, afin de respecter la séparation des exercices.

Contributions volontaires en nature

La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice fait l'objet d'une estimation de 46 004 heures. La valorisation de ce bénévolat à un taux horaire de 25 €/heure correspond à un montant de 1 004 716 euros.

Effectif moyen

L'effectif moyen en 2020 est de 3 salariés.

Régime fiscal

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun. Toutefois, certaines activités lucratives accessoires et non prépondérantes font l'objet d'un secteur distinct lucratif soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun. La répartition du compte de résultat relatif à ces opérations fait l'objet du tableau particulier ci-joint :

	Secteur lucratif	Secteur non lucratif
Chiffre d'affaires	156 549 euros	297 495 euros
Résultat avant impôts	- 29 840 euros	69 068 euros
Impôt sur les sociétés	0 euros	0 euros
Résultat net	-29 840 euros	69 068 euros

Informations requises par l'article R.123-198 - 9° du code de commerce

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 3 000 € hors taxe.

Etat des immobilisations

CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations		
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements	
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	60 298		9 400	
TOTAL	60 298		9 400	
Terrains				
Constructions :				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Générales, agencements et aménagements constructions				
Installations :				
- Techniques, matériel et outillage	1 452			
- Générales, agencements et aménagements divers	29 870			
Matériel :				
- De transport				
- De bureau et informatique, mobilier	5 015			
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL	36 337			
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :				
- Participations				
- Titres immobilisés	10 100			
Prêts et autres immobilisations financières	11 180			
TOTAL	21 280			
TOTAL GENERAL	117 915		9 400	
CADRE B	Diminutions		Valeur brute des immos en fin d'exercice	Réévaluation légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Valeur d'origine des immos en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			69 698	
TOTAL			69 698	
Terrains				
Constructions :				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Gales, agencets et aménagt. const.				
Installations :				
- Techniques, matériel et outillage			1 452	
- Gales, agencets et aménagt. divers			29 870	
Matériel :				
- De transport				
- De bureau et informatique, mobilier			5 015	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL			36 337	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :				
- Participations				
- Titres immobilisés	700		9 400	
Prêts et autres immobilisations financières			11 180	
TOTAL	700		20 580	
TOTAL GENERAL	700		126 615	

Etat des créances

CREANCES	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	11 180		11 180
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés	7 065	7 065	
Reçues sur legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés	910	910	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	511	511	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	8 685	8 685	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Confédération, fédération, union, associations affiliées	1 542	1 542	
Débiteurs divers	25 000	25 000	
Charges constatées d'avance	306	306	
	TOTAL	55 199	44 019
			11 180

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

Commentaire



Etat des dettes

DETTES	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses	32 550	32 550		
Fournisseurs et comptes rattachés	15 057	15 057		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	7 603	7 603		
Sécurité sociale et autre organismes sociaux	2 456	2 456		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	1 118	1 118		
Autres impôts, taxes et assimilés	1 629	1 629		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées	1 501	1 501		
Autres dettes	15 997	15 997		
Produits constatés d'avance	98 886	98 886		
TOTAL	176 796	176 796		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

Commentaire

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début d'exercice	Affectation du résultat et retraitement	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
FONDS PROPRES					
Fonds associatifs sans droit de reprise :					
- Patrimoine intégré					
- Fonds statutaires					
- Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
- Apports sans droit de reprise					
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés					
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables					
Ecarts de réévaluation					
Réserves :					
- Réserves indisponibles					
- Réserves statutaires ou contractuelles	3 964				3 964
- Réserves réglementées					
- Autres réserves	264 055	101 960		3 044	362 971
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	101 960	-101 960	39 228		39 228
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS					
Fonds Propres					
- Apports					
- Legs et donations					
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
Ecarts de réévaluation					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires					
TOTAL	369 979		39 228	3 044	406 163

Commentaire

Etat des provisions et dépréciations

	Montant début exercice	Augmentatio Dotations ex.	Diminutions : reprises ex. Utilisées	Non utilisées	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées					
Provisions pour investissements					
Provisions relatives aux stocks					
Provisions relatives aux éléments d'actif					
Amortissements dérogatoires					
Autres provisions réglementées					
	TOTAL I				
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour risques					
Provisions pour charges sur legs ou donations					
Provisions pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour impôts					
Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices					
Autres provisions pour risques et charges	4 297	22 327	4 297		22 327
	TOTAL II				
	4 297	22 327	4 297		22 327
Provisions pour dépréciations					
Immobilisations					
Sur stocks et en-cours	13 150	15 614	13 150		15 614
Sur comptes clients					
Sur comptes de confédérations, fédérations, unions, entités affiliées					
Sur créances reçues par legs ou donations					
Autres dépréciations					
	Total III				
	13 150	15 614	13 150		15 614
	TOTAL GENERAL (I+II+III)				
	17 447	37 941	17 447		37 941
Dont dotations et reprises :					
		37 200	15 126		

Charges à payer et produits à recevoir

Charge à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 447	17 790
Dettes fiscales et sociales	4 332	2 752
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	9 055	2 055
TOTAL	24 834	22 597

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2020	31/12/2019
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	25 000	25 473
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	25 000	25 473

Produits et charges constatés d'avance

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/12/2020	31/12/2019
Produits :	- D'exploitation	98 886	56 817
	- Financiers		
	- Exceptionnels		
TOTAL		98 886	56 817

Commentaire

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/12/2020	31/12/2019
Charges :	- D'exploitation	306	
	- Financières		
	- Exceptionnelles		
TOTAL		306	

Commentaire

Ventilation des ressources d'exploitation

	Ventilation des ressources d'exploitation	Montant
SECTEUR LUCRATIF		156 549
SECTEUR NON LUCRATIF		297 495
	TOTAL	454 044

Commentaire



**MAISONS PAYSANNES DE FRANCE
Association loi 1901**

**8 PASSAGE DES DEUX SOEURS
75009 PARIS**

**Siret : 311 059 257 000 56
Répertoire national des Associations : W452011053**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2020

MAISONS PAYSANNES DE FRANCE

Association loi 1901

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres de l'association Maisons Paysannes de France,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Paris, le 25 juin 2021

Le commissaire aux comptes

AUDITOR CONSEIL

Simonetta CRINELLA

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

